

AVIS PUBLIC

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MRC DU GOLFE-DU-SAINT-LAURENT**

AVIS SPÉCIAL donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent qu'une séance extraordinaire de ce conseil est par les présentes convoqués par Karine Monger, directrice générale et greffière-trésorière, conformément aux dispositions de l'article 152 du Code municipal, pour être tenue le 1^{er} mai 2025 à 16 h 00 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance;
2. Résolution 2025-05-01
Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Résolution 2025-05-02
Règlement 18-AR982-2025 décrétant l'élection du préfet au suffrage universel;
4. Résolution 2025-05-03
Règlement 19-AR982-2025 relatif à la rémunération du préfet élu au suffrage universel et des membres du Conseil de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent;
5. Résolution 2025-05-04
Rivage Grandir – Services d'accompagnement pour la recherche de fonds supplémentaire pour l'entente sectorielle pour la participation des jeunes en provenance des municipalités régionales de comté du Golfe-du-Saint-Laurent aux activités provinciales, régionales et sous-régionales de sport pour la région de la Côte-Nord 2023-2028;
6. Fermeture de la rencontre.

Donné à Chevery, ce 30^{ième} jour d'avril 2025.



Karine Monger
Directrice générale et greffière-trésorière